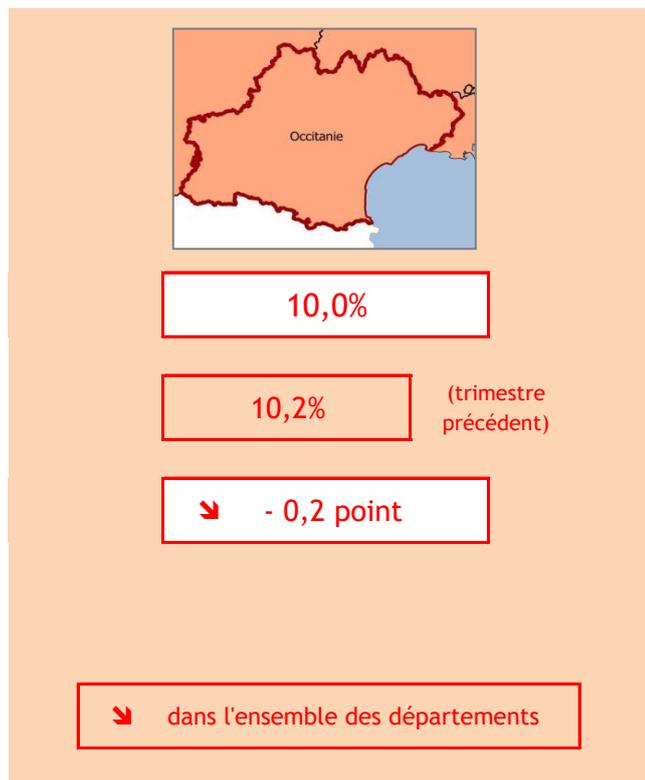
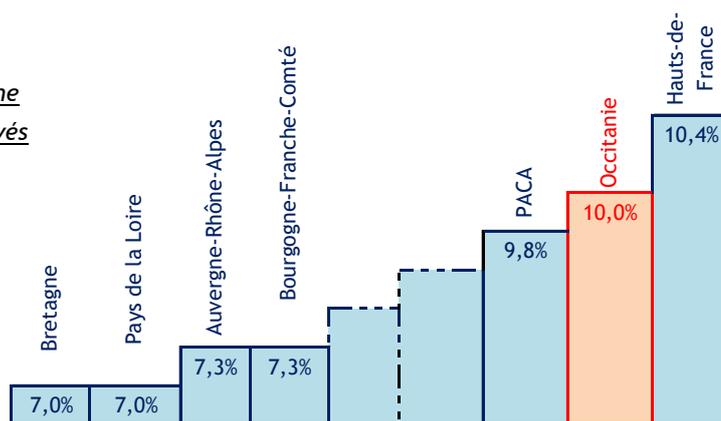


Taux de chômage localisés

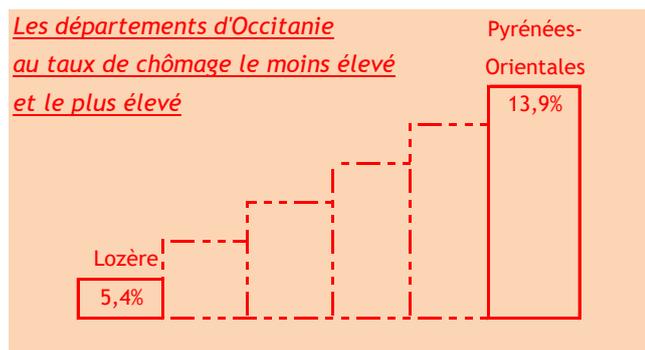
2ème trimestre 2019



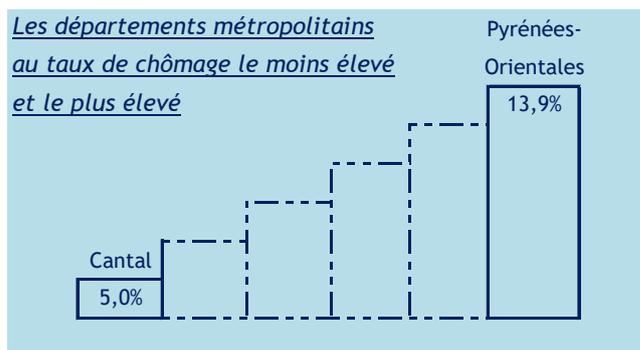
Les régions de France métropolitaine
aux taux de chômage les moins élevés
et les plus élevés



Les départements d'Occitanie
au taux de chômage le moins élevé
et le plus élevé



Les départements métropolitains
au taux de chômage le moins élevé
et le plus élevé



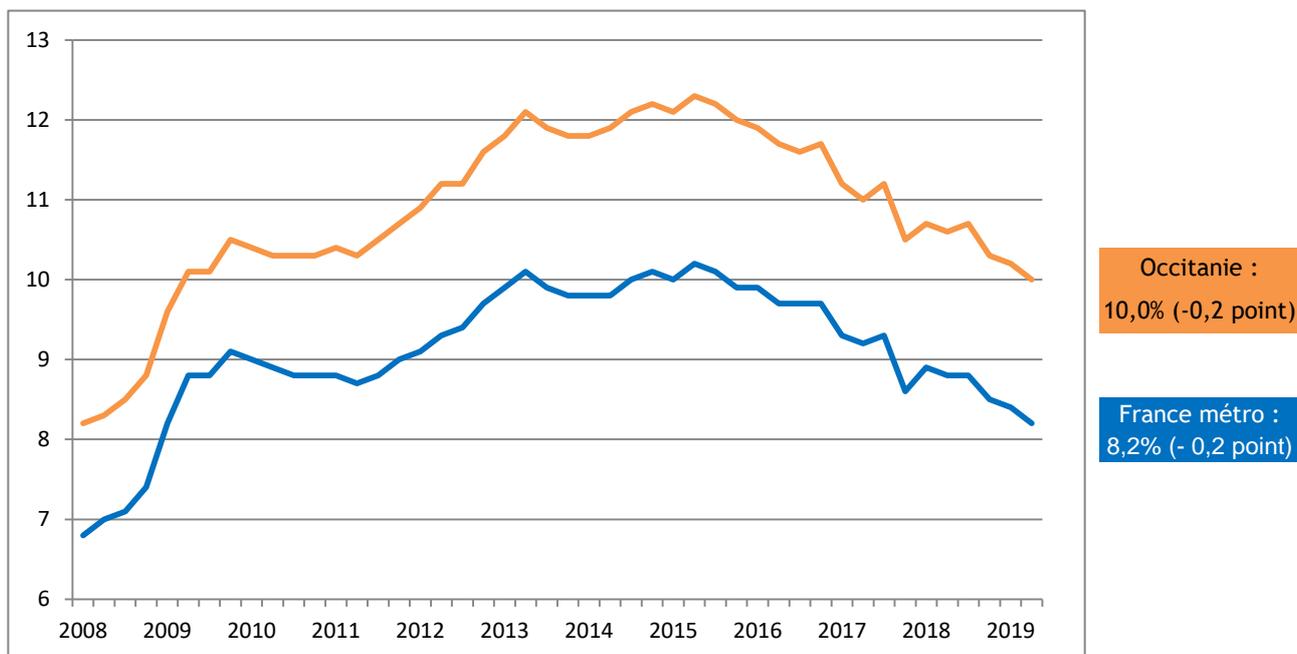
Les taux de chômage localisés du 3ème trimestre 2019 seront publiés en janvier 2020

Taux de chômage localisés

2ème trimestre 2019

Approche régionale (1/2)

Taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine (en%)



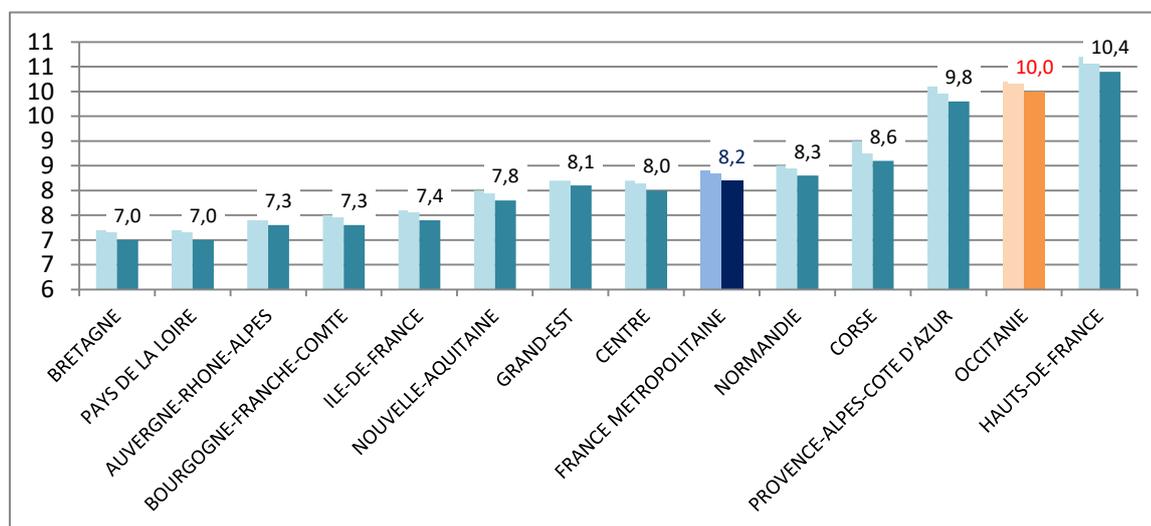
Source : Insee

Le taux de chômage s'élève à 10,0% en Occitanie au 2ème trimestre 2019, soit 1,8 point au-dessus du taux métropolitain.

La région a le deuxième taux de chômage le plus élevé en France métropolitaine, après les Hauts-de-France (10,4%).

Sur un an, la situation du chômage est comparable à celle de la France métropolitaine (baisse de 0,6 point).

Taux de chômage localisés en régions aux 1er trimestre 2019 et 2ème trimestre 2019 (en %)



Source : Insee

2019T1 2019T2

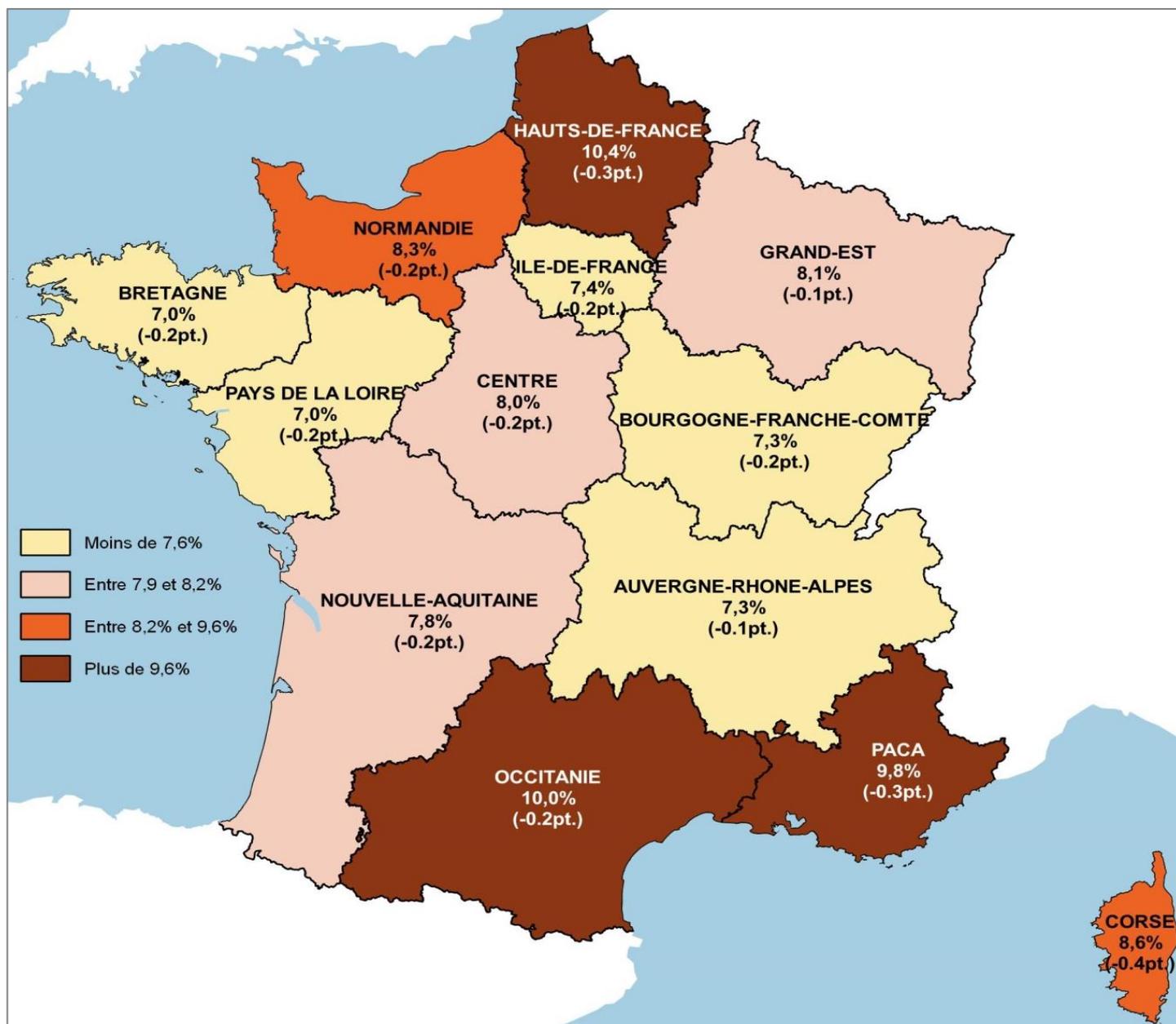
Le taux de chômage est en baisse dans l'ensemble des régions (de -0,1 point en Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est , à -0,4 point en Corse).

Taux de chômage localisés

2ème trimestre 2019

Approche régionale (2/2)

Taux de chômage localisés dans les régions de métropole au 2ème trimestre 2019



Taux de chômage localisés

2ème trimestre 2019

Approche départementale (2/5 - Occitanie)

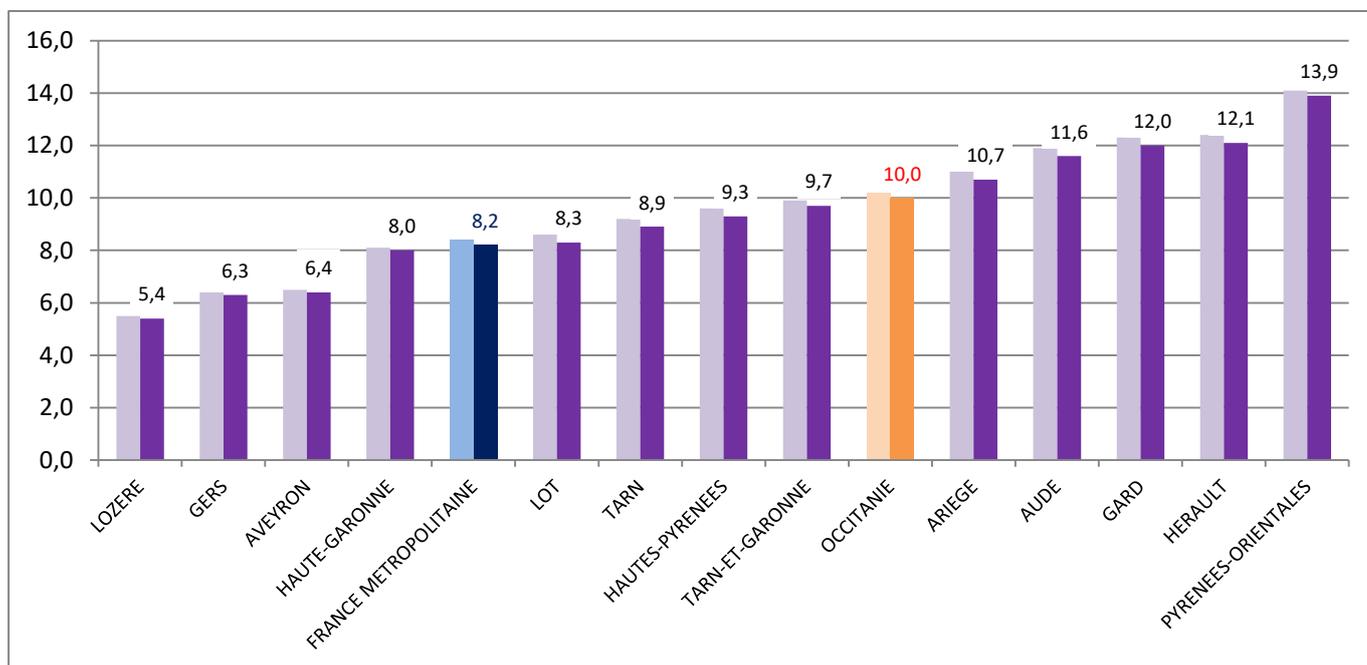
En Occitanie, 4 départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (8,2%) : la Lozère, le Gers, l'Aveyron et la Haute-Garonne. Les trois premiers figurent même parmi les 10 départements de métropole les moins touchés par le chômage.

Les quatre départements côtiers de la région figurent toujours parmi les cinq départements de métropole au chômage le plus élevé. Les Pyrénées-Orientales restent assez nettement en tête en France métropolitaine, avec 1,8 point de plus que le second département, lui aussi en Occitanie : l'Hérault.

Parmi les dix départements au chômage le plus élevé en métropole, on retrouve également toujours le département de l'Ariège.

Taux de chômage localisés par département (région Occitanie)

1er trimestre 2019 et 2ème trimestre 2019 (en %)



Source : Insee

2019T1

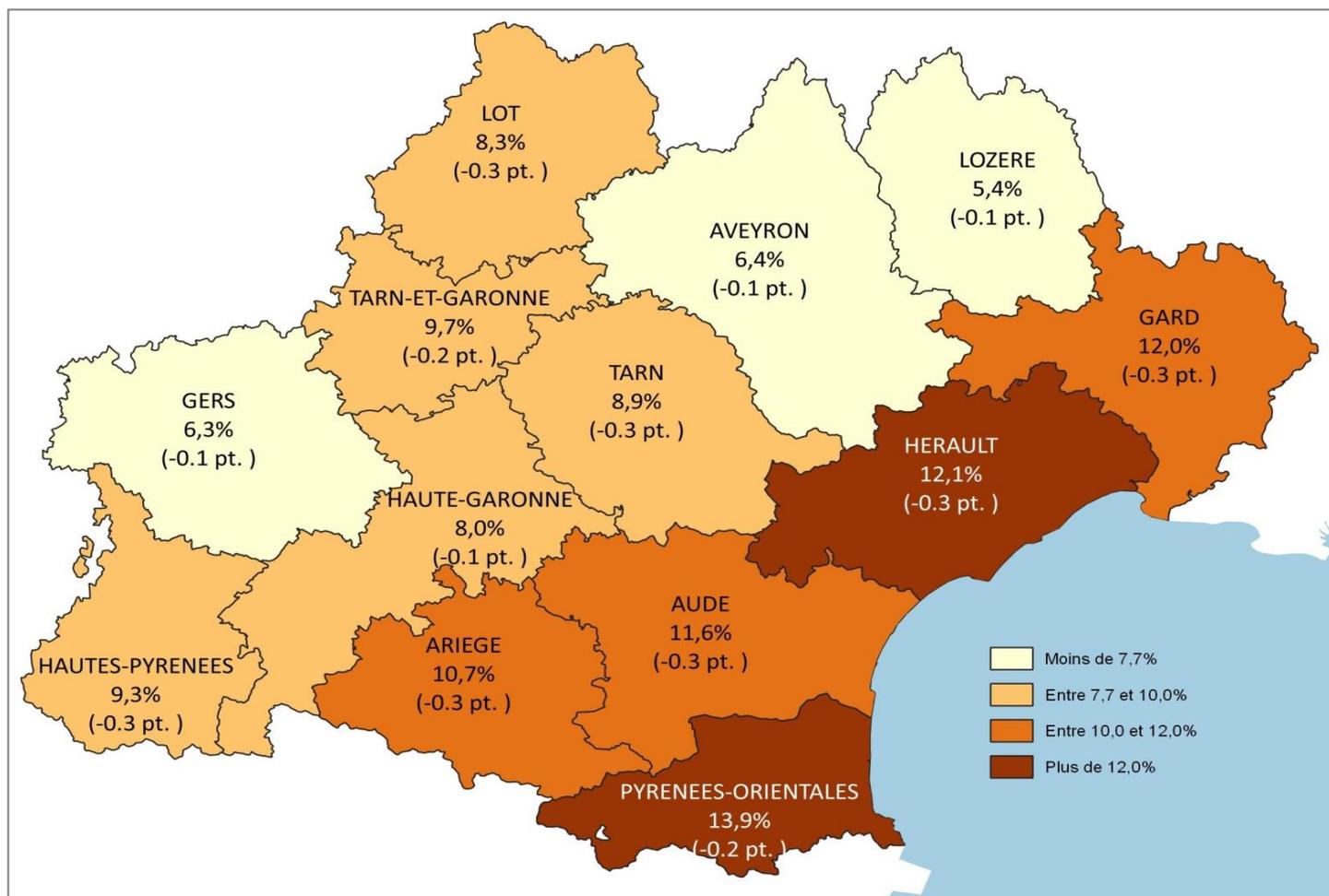
2019T2

Taux de chômage localisés

2ème trimestre 2019

Approche départementale (3/5 - Occitanie)

Taux de chômage localisés dans les départements d'Occitanie au 2ème trimestre 2019



@ IGN

Source : Insee

L'ensemble des départements d'Occitanie voit leur taux de chômage diminuer ce trimestre. Plus de la moitié connaît une baisse de 0,3 point, supérieure à celle de France métropolitaine (-0,2 point).

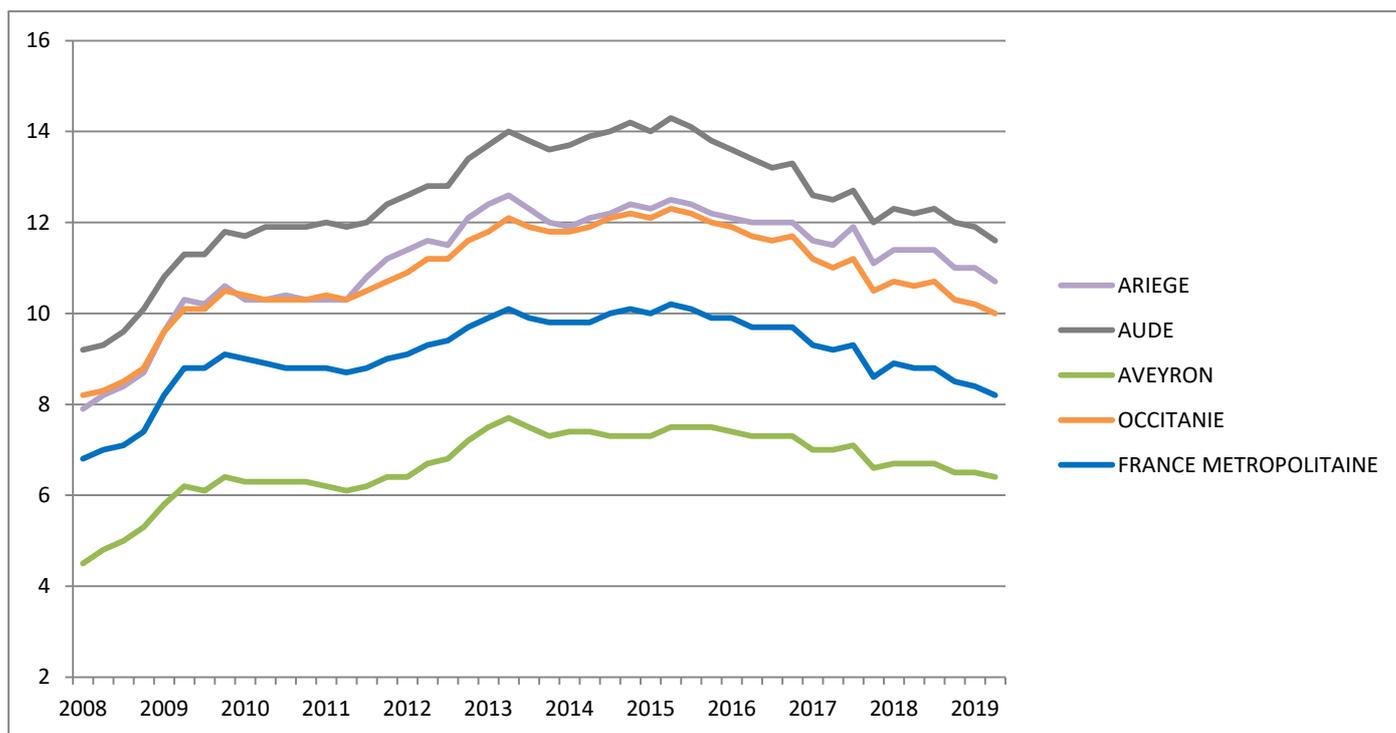
Les départements avec les plus faibles taux de chômage présentent une baisse moins marquée (-0,1 point).

Taux de chômage localisés

2ème trimestre 2019

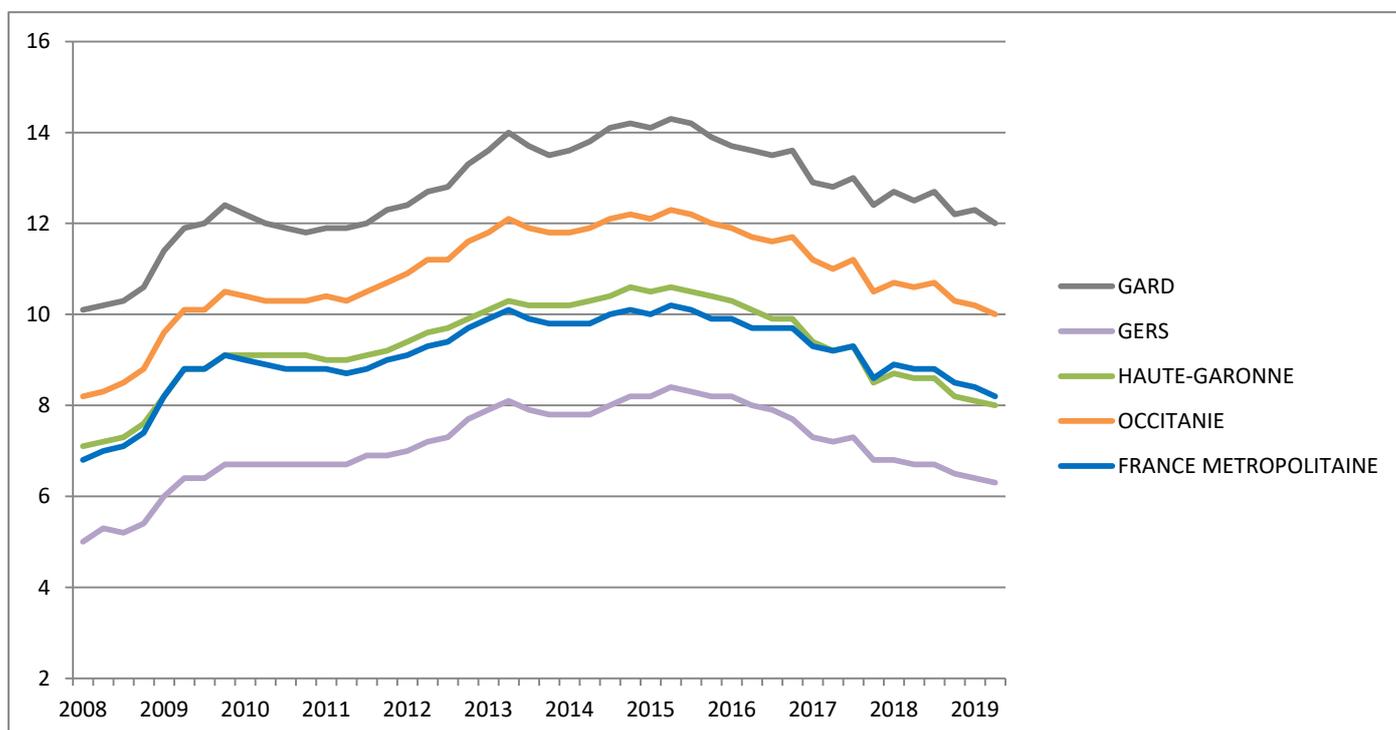
Approche départementale (4/5 - Occitanie)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (1/4)



Source : Insee

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (2/4)



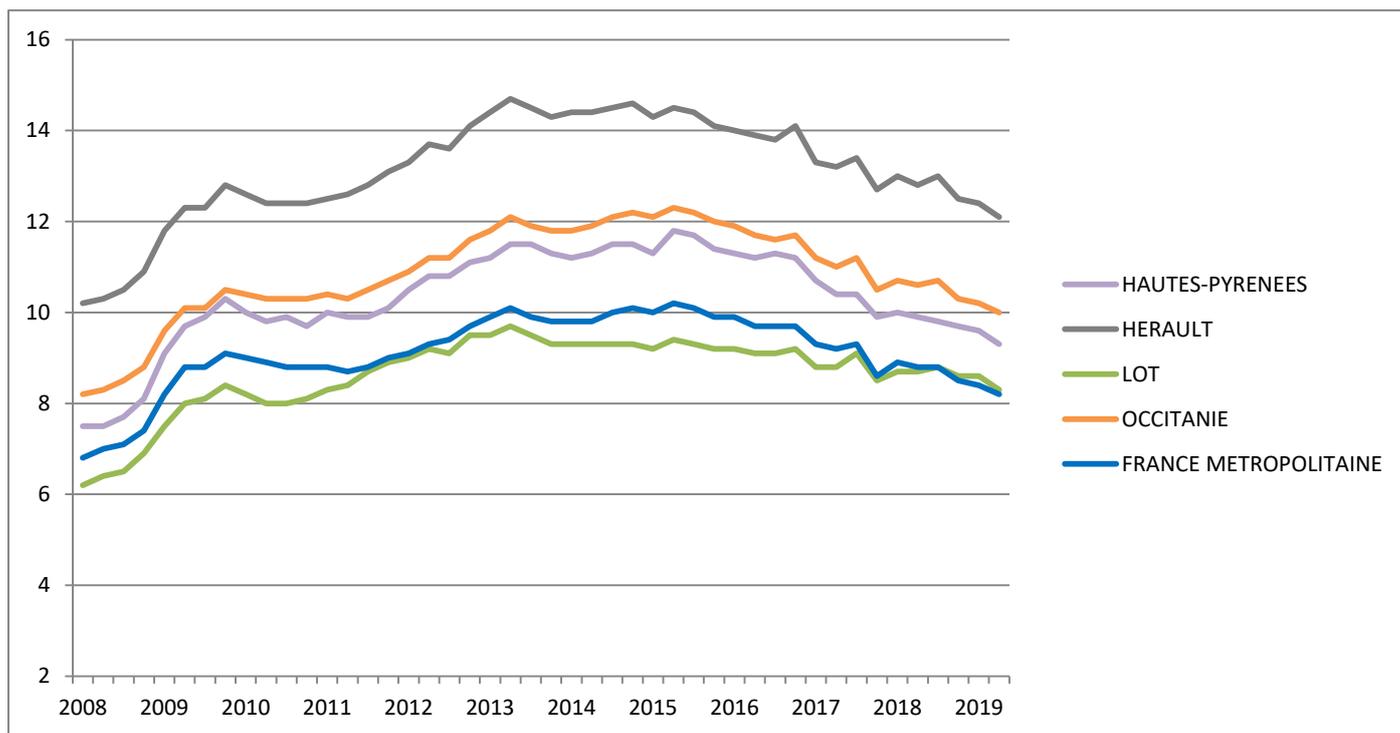
Source : Insee

Taux de chômage localisés

2ème trimestre 2019

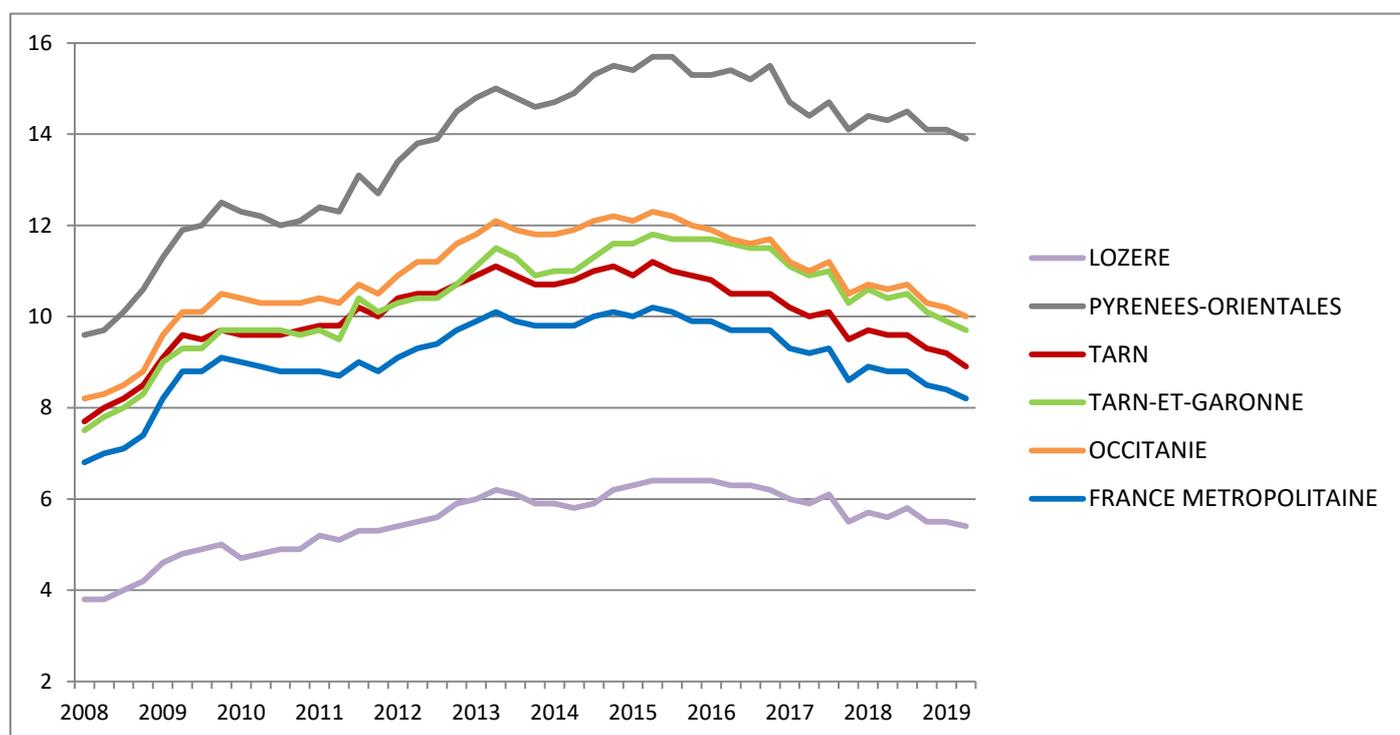
Approche départementale (5/5 - Occitanie)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (3/4)



Source : Insee

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (4/4)



Source : Insee

Taux de chômage localisés

2ème trimestre 2019

Approche par zone d'emploi (1/2)

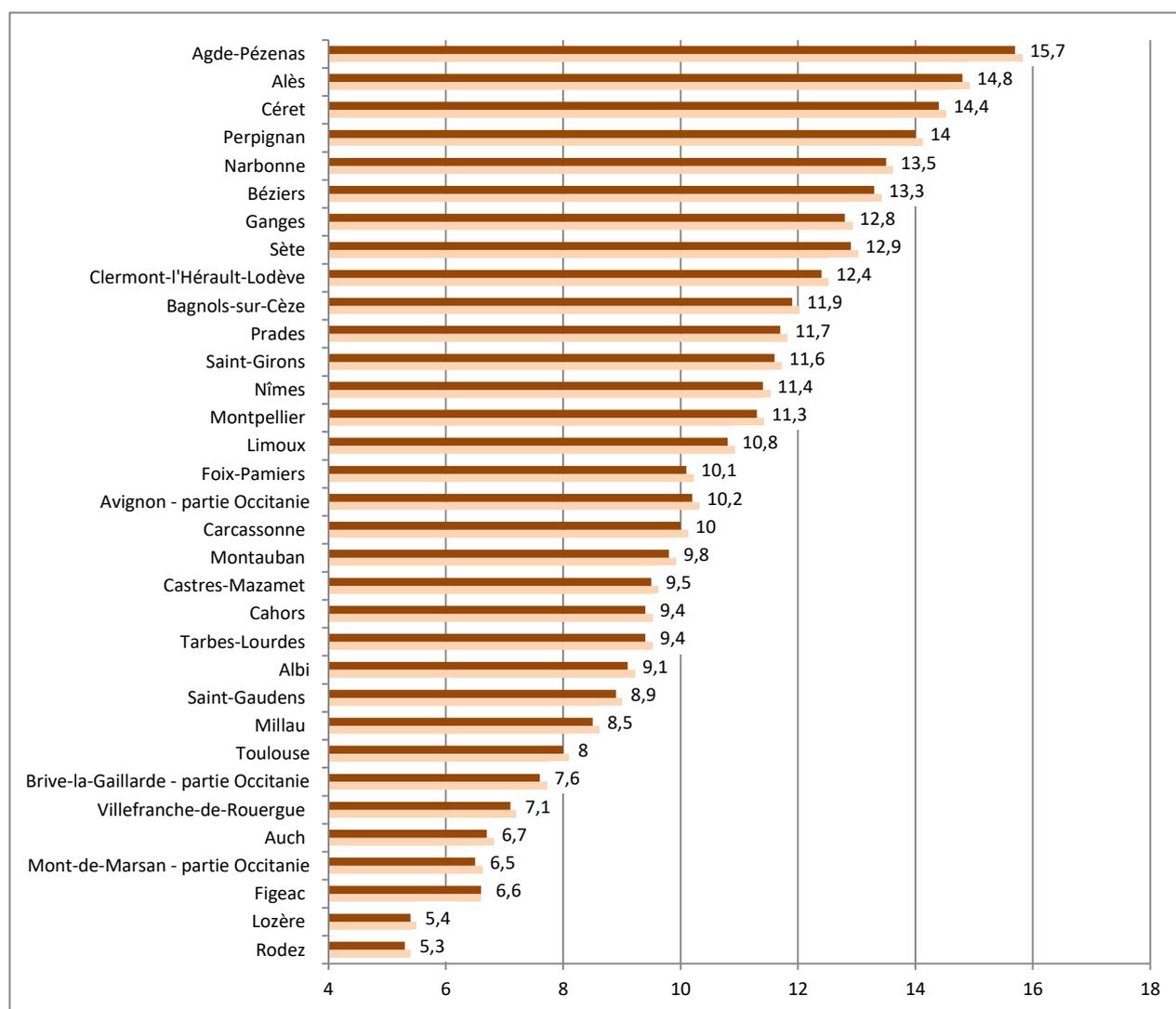
En France métropolitaine, les taux de chômage par zone d'emploi s'échelonnent de 4,3% (Saint-Flour) à 15,7% (Agde-Pézenas).

En Occitanie, c'est la zone d'emploi de Rodez qui présente le taux de chômage le moins élevé (5,3%).

Parmi les 20 zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole, la moitié est en Occitanie. On y trouve notamment l'ensemble des zones d'emploi côtières. Le taux de chômage y est d'au moins 11%.

A l'inverse, l'Occitanie présente deux zones d'emploi (Rodez et la Lozère) parmi les vingt les moins touchées par le chômage. Ces zones d'emploi présentent un taux de chômage inférieur à 5,5% ce trimestre.

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi d'Occitanie (en %)



Source : Insee

2019T1

2019T2

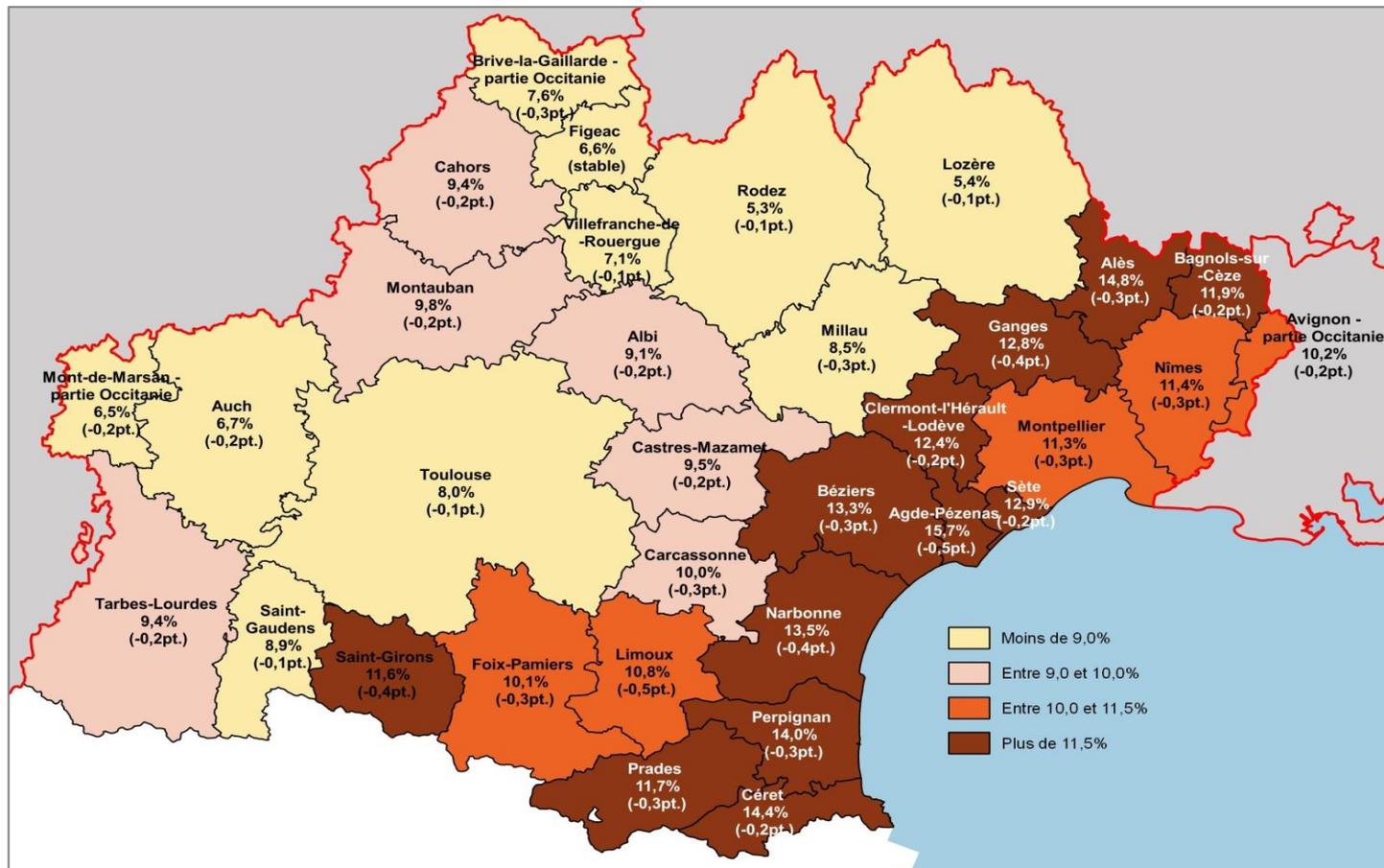
En Occitanie, à l'exception de la zone d'emploi de Figeac (stable), le taux de chômage diminue dans l'ensemble des zones d'emploi ce trimestre. Cette baisse atteint -0,5 point pour les zones d'emploi de Limoux et d'Agde-Pézenas.

Taux de chômage localisés

2ème trimestre 2019

Approche par zone d'emploi (2/2)

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi d'Occitanie (en %) au 2ème trimestre 2019



© IGN

Source : Insee

LES TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS : *Quelques informations méthodologiques*

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE. Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

✓ **Au niveau national** : seuls sont publiés les **taux de chômage au sens du BIT*** estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.

✓ **Aux niveaux infranationaux** : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :

⇒ Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en **moyenne trimestrielle** et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)

⇒ Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013 . D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont réropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

* *Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :*

- Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,
- Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,
- Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.

NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Avertissements :

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acos (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Le taux de chômage au sens du BIT de la France métropolitaine est révisé de +0,1 point pour le 2ème trimestre 2018. En conséquence, les taux de chômage localisé sont également revus pour ce trimestre.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.